



Lettre ouverte – Résultats alarmants d’analyses bactériologiques à Penfoul et demande de réévaluation du point de contrôle sanitaire

À l’attention de Madame Elise Noguéra, Directrice générale - Agence régionale de santé Bretagne,

À l’attention de Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche,

À l’attention de Monsieur Yannick Neuder, ministre chargé de la Santé et de l’Accès aux soins.

Par la présente, nous souhaitons porter à votre connaissance les résultats extrêmement préoccupants d’une récente campagne d’analyses bactériologiques menée sur trois points de prélèvement à Penfoul, dans la commune de Landunvez.

Ces résultats révèlent la présence massive de bactéries indicatrices de pollution fécale. À l’Exutoire Foul, des concentrations très élevées en Escherichia coli (7 300 npp/100 ml) et en entérocoques intestinaux ont été relevées (des bactéries fécales chroniques et non exceptionnelles), accompagnées de **bactéries pathogènes confirmées : salmonelles et d’un taux préoccupant de staphylocoques pathogènes** (10 UFC/100 ml), nettement supérieur au seuil de référence fixé par la norme française NF T90-412. Ces résultats concernent principalement deux points de prélèvement :

- L’**exutoire du Foul**, où les concentrations sont les plus critiques ;
- Le **point de contrôle de la qualité des eaux de baignade de l’agence régionale de santé tel qu’il existait avant 2018 (avant le déplacement de ce point)**, situé au fond de la plage, conformément aux prescriptions de la directive 2006/7/CE, qui impose de placer le contrôle là où les risques sont les plus élevés, notamment là où l’on trouve le plus de baigneurs.

Depuis 2018, ce point de mesure de la qualité des eaux de baignade a été déplacé vers le large, éloignant ainsi le contrôle sanitaire des zones réellement fréquentées par les baigneurs, en particulier les enfants et les familles. Nous avons également testé ce nouveau point de contrôle de l’agence régionale de santé Bretagne et les résultats sont édifiants : à ce nouveau point, les traces de pollutions détectées sont extrêmement faibles – un résultat très éloigné des résultats que nous obtenons sur le point de contrôle là où il était placé avant 2018.

Cela crée une **illusion d'amélioration** de la qualité des eaux alors que les risques sanitaires sont bien présents pour les personnes qui se baignent sur cette plage.

Nous considérons que ce déplacement est constitutif d'**un écart avec l'application du point 3 de l'article 3 de la directive européenne** sur la qualité des eaux de baignade et met potentiellement en **danger la santé publique des baigneurs**, en particulier celle des populations les plus vulnérables.

Aussi, nous demandons à l'agence régionale de santé Bretagne :

1. La création de deux points de mesure officiels à Penfoul, reflétant la réalité des usages :

- Un point "Penfoul fond", au niveau du bassin calme où se baignent majoritairement les enfants en bas âge, les personnes âgées et les femmes enceintes, soit les publics les plus vulnérables
- Un point "Penfoul océan", au large, destiné à informer sur la qualité de l'eau pour les surfeurs, bodyboardeurs et baigneurs en zone dynamique.

2. La recherche systématique de bactéries pathogènes (salmonelles, staphylocoques) lors de tout épisode de pollution fécale, en particulier dans les sites :

- classés comme « suffisants » et « insuffisants »,
- disposant d'une gestion active avec interdictions de baignade préventives,
- sur les places situées en ZAES (zones à enjeu sanitaire),
- sur les plages répertoriées comme plages « à éviter » ou « déconseillées » sur les plateformes publiques telles que [Labelleplage](#).

3. La transparence des classements et l'information directe des usagers, via une signalétique claire sur site en cas de non-conformité ou de danger potentiel.

4. Des engagements politiques cohérents avec les enjeux de santé publique et de qualité environnementale :

- Le rejet de la proposition de loi Duplomb, actuellement en discussion, qui vise à faciliter la construction de nouveaux élevages industriels (avec une révision des seuils des ICPE soumises à autorisation), alors même que ce modèle est de plus en plus mis en cause dans les dynamiques de pollution des milieux aquatiques, notamment en Bretagne et en particulier dans le Finistère.
- Le soutien actif de la France à un renforcement de la directive européenne 2006/7/CE sur la qualité des eaux de baignade.
- Une évolution du cadre des zones à enjeu sanitaire (ZAES), afin qu'il reflète avec précision les situations de vulnérabilité des littoraux et permette une gestion réellement préventive des risques pour les populations.

Cette lettre s'inscrit dans une démarche citoyenne collective, soucieuse de la santé des habitants, des vacanciers, et du respect des directives environnementales européennes. Face à la gravité des faits constatés, nous attendons des réponses à la hauteur de la mission des autorités sanitaires : des actions claires, transparentes et rapides pour garantir la sécurité des usagers du littoral. L'ARS a la responsabilité de restaurer la confiance dans la surveillance des eaux de baignade et de faire primer la santé publique sur toute autre considération. Le temps n'est plus à la minimisation des risques, mais à la mise en œuvre de solutions concrètes, visibles et de long terme.

Dans l'attente de votre réponse, que nous espérons rapide et constructive, nous vous prions de croire, Madame Elise Noguéra, à l'assurance de notre considération respectueuse.

Signatures des membres du collectif « Stoppons l'extension Avel Vor »

- **Jean François Julliard**, directeur général de Greenpeace France
- **Laurent Le Berre**, président de Association pour la Protection et la Promotion de la Côte des Légendes (APPCL)
- **Arnaud Clugery**, directeur et porte-parole d'Eau et Rivières de Bretagne